

COMITÉ INTERSERVICES

1. Composition

- Direction et directions adjointes des Services éducatifs
- Direction et direction adjointe du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
- Coordonnateur des Services éducatifs
- Directions générales adjointes
- Direction générale

2. Mandats

Ce comité a pour mandat de faire l'analyse des données de réussite des élèves et de dégager des constats qui serviront à l'amélioration de la réussite des élèves.

Ce comité a également pour mandat de planifier les stratégies à mettre en place pour favoriser le développement des pratiques efficaces dans l'organisation.

Ce comité agit en amont avec le comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERE) pour la planification des travaux concernant la réussite des élèves.

3. Fonctionnement

À la fin de chaque année, un calendrier des rencontres est déposé par la direction générale. Le comité convient ensemble des modalités des rencontres.

L'ordre du jour est élaboré conjointement en fonction des mandats prioritaires.

La direction générale adjointe, qui siège au CERE, est chargée de l'animation et de la préparation de la rencontre.

Lorsqu'un membre doit s'absenter, il doit en aviser rapidement la direction générale adjointe.